

15 février 2023  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-dix-septième session  
Point 126 a) de l'ordre du jour  
**Renforcement du système des Nations Unies :  
renforcement du système des Nations Unies**

## **Notre Programme commun**

### **Note d'orientation n° 2 : améliorer la riposte internationale face aux chocs mondiaux complexes grâce à une Plateforme d'urgence**

#### *Résumé*

Seule une coopération internationale renforcée nous permettra de relever les défis qui se posent à nous. Le Sommet de l'avenir qui doit se tenir en 2024 offrira l'occasion de définir ensemble des solutions multilatérales en faveur d'un avenir meilleur et également de renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures (résolution [76/307](#) de l'Assemblée générale). J'ai été invité, en ma qualité de Secrétaire général, à apporter ma contribution aux préparatifs du Sommet sous la forme de recommandations pratiques s'inscrivant dans la continuité des propositions que j'ai formulées dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)), établi pour donner suite à la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution [75/1](#) de l'Assemblée générale). La présente note d'orientation constitue une déclinaison de cette contribution. J'y développe les idées initialement proposées dans Notre Programme commun en prenant en compte les orientations données ultérieurement par les États Membres et les consultations intergouvernementales et multipartites tenues pendant plus d'un an, tout en veillant à en assurer l'ancrage dans les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationaux.

La présente note d'orientation vise à développer la proposition relative à la Plateforme d'urgence, qui concerne les mesures à prendre face à des chocs mondiaux complexes ; elle tient compte des commentaires reçus des États Membres et d'autres partenaires concernés. La Plateforme d'urgence ne serait pas un organe ou une entité permanente, mais un ensemble de protocoles qui pourraient être activés en cas de besoin. Je décris dans la présente note certaines des caractéristiques des chocs mondiaux que le XXI<sup>e</sup> siècle a connus et certains des risques auxquels nous pourrions



être exposés à l'avenir. J'y mets en évidence la façon dont de tels chocs pourraient compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des droits humains et de l'égalité des genres, compte tenu des enseignements tirés de l'action menée face aux chocs mondiaux complexes qui se sont produits récemment. J'y présente aussi des propositions qui visent à améliorer la riposte internationale face à un choc mondial complexe grâce à la convocation d'une Plateforme d'urgence. Enfin, je formule des recommandations sur la manière dont ces propositions pourraient être mises en œuvre dans le cadre du Pacte pour l'avenir.

En septembre 2020, au plus fort de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale a adopté la résolution [75/1](#), intitulée « Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ». Les chefs d'État et de gouvernement y ont déclaré ce qui suit : « Il n'existe pas d'autre organisation mondiale qui ait la légitimité, la puissance de rassemblement et le pouvoir normatif de l'Organisation des Nations Unies ». Ils se sont engagés à être préparés, soulignant qu'il était « essentiel que nous soyons mieux préparés, non seulement aux crises liées à la santé, mais aussi à d'autres types de défis et de crises ».

Dans Notre Programme commun, j'ai proposé aux États Membres de travailler à leurs côtés sur les modalités d'organisation et de fonctionnement d'une Plateforme d'urgence qui serait activée en cas de crise mondiale complexe. J'ai dit ce qui suit : « Il ne s'agirait pas d'un nouvel organe permanent ou d'une nouvelle institution. La plateforme entrerait automatiquement en jeu en cas de crise d'une ampleur suffisante, quel qu'en soit le type ou la nature. Une fois activée, elle réunirait des responsables des États Membres, du système des Nations Unies, des principaux groupements de pays, des institutions financières internationales, des organismes régionaux, de la société civile, du secteur privé, d'industries ou d'organismes de recherche spécialisés et d'autres experts ». Cette proposition permettrait d'optimiser le rôle de rassemblement de l'Organisation face à des crises de portée mondiale, les mesures ne devant « pas être spécifiques à un type de crise en particulier », puisque nous ne savons pas quel type de choc mondial nous pourrions rencontrer à l'avenir, même si la probabilité de leur survenue s'accroît.

La proposition visant à créer une Plateforme d'urgence a rencontré un écho favorable auprès des États Membres lors de consultations tenues dans le cadre de l'Assemblée générale. Voyant là un moyen utile d'améliorer la riposte internationale en présence de situations de crise mondiale complexe, ces derniers ont demandé à avoir davantage de précisions sur ladite plateforme, s'agissant notamment des critères d'activation, du financement, de l'adhésion, du cahier des charges et de la portée. Les délégations ont également souligné qu'il importait de tenir compte des mécanismes existants et qu'il fallait éviter les doublons dans les mécanismes des Nations Unies. J'ai été invité à développer plus avant cette proposition en vue de la soumettre à l'examen des États Membres dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir<sup>a</sup>.

<sup>a</sup> Présidence de l'Assemblée générale, résumé des consultations thématiques sur Notre Programme commun (mai 2022), disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/pga/76/wp-content/uploads/sites/101/2022/05/Final-OCA-summary-pdf](http://www.un.org/pga/76/wp-content/uploads/sites/101/2022/05/Final-OCA-summary-pdf).

## I. Qu'est-ce qu'un choc mondial complexe ?

1. Le XXI<sup>e</sup> siècle connaît des chocs mondiaux aux caractéristiques nouvelles et inquiétantes. D'une complexité croissante et aux répercussions plus globales, ces chocs rendent la nécessité d'une coopération internationale d'autant plus impérieuse. Les chocs mondiaux que nous risquons d'affronter seront d'une telle complexité et d'une telle intensité que le système multilatéral ne dispose pas actuellement des capacités nécessaires pour gérer ces risques.
2. Un choc mondial complexe peut être compris de manière générale comme un événement ayant des conséquences particulièrement perturbatrices pour une proportion importante de la population mondiale et entraînant des répercussions secondaires sur de multiples secteurs. Le XXI<sup>e</sup> siècle a déjà connu au moins deux chocs mondiaux complexes : la pandémie de COVID-19 (2020) et la crise mondiale du coût de la vie (2022).
3. Si la mondialisation et l'interconnexion croissante ont apporté de nombreux avantages au cours des 30 dernières années, elles sont aussi devenues une source potentielle de vulnérabilité. Un choc se produisant dans tel pays ou tel secteur peut rapidement avoir des répercussions dans le monde entier, répercussions qui prennent des formes souvent imprévues. Nous avons vu, lors de crises récentes, comment les effets en cascade d'un événement se produisant dans un secteur peuvent se répercuter sur d'autres et compromettre la paix et la sécurité internationales, la stabilité économique mondiale et la viabilité de notre planète. Des chocs mondiaux distincts peuvent avoir lieu simultanément et interagir les uns avec les autres de manière prévisible ou imprévisible. Ces interactions peuvent accentuer l'ampleur et la gravité de chacun des chocs pris individuellement.
4. Les dynamiques mondiales à l'œuvre actuellement (changements climatiques et perte rapide de biodiversité, intensification de la concurrence géopolitique, inégalités socioéconomiques, etc.) pourraient toutes interagir entre elles et intensifier l'impact d'un futur choc mondial. Il faut savoir aussi que de tels chocs frappent plus durement les personnes les plus vulnérables et marginalisées de la planète et les laissent dans un état de susceptibilité chronique aux chocs à venir.
5. Toutes les crises ou tous les chocs ne doivent pas être qualifiés de complexes ou de mondiaux. Certaines situations d'urgence ne nécessitent qu'une riposte sectorielle. De même, les chocs qui se produisent à l'échelle locale, nationale ou régionale et qui n'ont pas de conséquences à l'échelle mondiale ne seraient pas nécessairement qualifiés de chocs mondiaux.

## II. Être prêts à riposter à une grande diversité de chocs mondiaux à l'avenir : un impératif

6. On ne sait pas quels types de chocs le monde pourrait connaître à l'avenir. Nous sommes aux prises avec des risques divers qui pourraient provoquer des chocs mondiaux complexes. Plusieurs facteurs, parmi lesquels les changements climatiques, les interconnexions mondiales et la rapidité des progrès technologiques, font qu'il est de plus en plus probable que les chocs mondiaux complexes deviendront plus fréquents à l'avenir, et ce, alors même que les outils dont le système multilatéral dispose pour y riposter n'ont pas évolué au même rythme que les risques auxquels nous sommes exposés. À l'avenir, nous pourrions devoir faire face aux chocs mondiaux suivants :

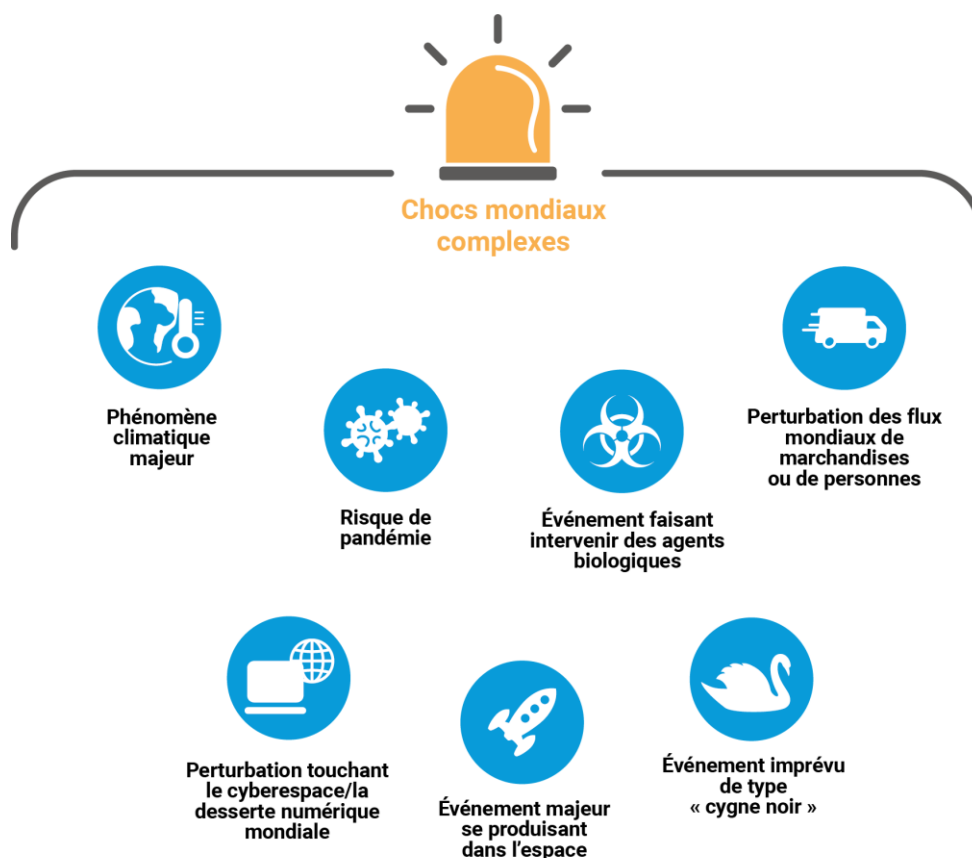
- a) Événement climatique ou environnemental à grande échelle entraînant des perturbations socioéconomiques majeures ou une dégradation de l'environnement ;

- b) Pandémie ayant des répercussions secondaires en cascade ;
- c) Événement à fort impact faisant intervenir un agent biologique (intentionnel ou accidentel) ;
- d) Événement entraînant des perturbations des flux mondiaux de marchandises, de personnes ou de capitaux ;
- e) Activité destructrice ou perturbatrice à grande échelle dans le cyberspace ou perturbation de la desserte numérique à l'échelle mondiale ;
- f) Événement majeur dans l'espace perturbant gravement un ou plusieurs systèmes critiques sur Terre ;
- g) Risques imprévus (« cygnes noirs »<sup>1</sup>).

7. Il existe une grande diversité de risques susceptibles d'entraîner des chocs mondiaux complexes et il pourrait se produire plusieurs chocs à l'avenir pour lesquels l'architecture de riposte multilatérale est sous-développée voire inexistante.

Figure I

**Chocs mondiaux complexes risquant de se produire à l'avenir**



<sup>1</sup> Voir Nassim Nicholas Taleb, *Le Cygne noir : La puissance de l'imprévisible* (Les Belles Lettres, 2008).

### III. Risques que des chocs mondiaux complexes entravent sérieusement la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable

8. Les chocs mondiaux complexes frappent plus durement les plus pauvres et les plus vulnérables, qui n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour y faire face. Ces événements entraveront la progression vers la réalisation de presque tous les objectifs de développement durable, sachant que les femmes et les filles seront touchées de manière disproportionnée. Les crises récentes ont mis en évidence la façon dont les chocs peuvent exacerber les risques pour les femmes et les filles, notamment la violence fondée sur le genre. À titre d'exemple, plus de femmes que d'hommes ont perdu leur emploi pendant la pandémie de COVID-19. Dans le monde entier, les femmes et les filles sont moins vaccinées que les hommes et les garçons, alors même que la plupart des professionnels de la santé sont des femmes, lesquelles sont donc davantage exposées au virus<sup>2</sup>. Les chocs mondiaux complexes – et les mesures qui sont prises pour y faire face – peuvent également avoir des conséquences préjudiciables pour les droits humains dans leur ensemble et renforcer les atteintes à ces droits, notamment les discriminations et inégalités structurelles.

9. En cas de choc mondial complexe, une riposte internationale plus rapide, plus prévisible et plus efficace pourrait éventuellement atténuer certaines des répercussions qu'il pourrait y avoir sur les objectifs de développement durable et permettre au processus de relèvement de débiter plus tôt. La proposition tendant à convenir des protocoles à mettre en place en vue de convoquer la Plateforme d'urgence vise à atteindre cet objectif.

10. Parallèlement au renforcement de la riposte internationale, la manière la plus efficace de réduire les conséquences que les chocs mondiaux complexes peuvent avoir pour les personnes vulnérables est d'accélérer la mise en œuvre des accords internationaux qui permettent de diminuer les risques et de renforcer la résilience. C'est pourquoi il est essentiel de progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

11. Nous devons également mieux anticiper les chocs. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, j'ai préconisé des investissements pour que tous les habitants de la planète aient accès à des systèmes d'alerte rapide à l'horizon 2027<sup>3</sup>. En outre, dans Notre Programme commun, je me suis engagé à renforcer la capacité de l'ONU à mieux anticiper les risques en améliorant notre prospective stratégique, en agissant par anticipation, en créant un « Laboratoire pour l'avenir » et en publiant un rapport d'étude des risques mondiaux. L'amélioration de notre riposte aux chocs et le renforcement de la sensibilisation, de la préparation et de la résilience des populations sont des objectifs qui se renforcent mutuellement.

<sup>2</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Global Humanitarian Overview 2023* (Genève, 2022), p. 17 et 39.

<sup>3</sup> Voir <https://news.un.org/fr/story/2022/11/1129582>.

**Figure II**  
**Impact des chocs mondiaux sur les objectifs de développement durable :  
 exemples statistiques indicatifs<sup>4</sup>**

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>En 2022, jusqu'à 95 millions de personnes de plus que prévu vivaient dans l'extrême pauvreté en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la guerre en Ukraine. La pandémie à elle seule a effacé plus de quatre années de progrès accomplis en matière de la lutte contre la pauvreté.</p>                                                                         |  | <p>Du fait de la pandémie de COVID-19, les inégalités de revenus entre pays se sont creusées pour la première fois depuis une génération; 10 % de la population du globe détient 76 % de la richesse mondiale.</p>                                                                                                                                                                                |
|  | <p>La convergence des conflits, de la COVID-19, des changements climatiques et des inégalités croissantes compromet la sécurité alimentaire dans le monde entier : en 2021, près d'une personne sur trois n'avait pas accès régulièrement à une alimentation adéquate. Quelque 150 millions de personnes de plus ont souffert de la faim en 2021 par rapport à 2019.</p>                     |  | <p>Pendant la pandémie, les systèmes de santé et de transport de nombreuses villes ont été mis à rude épreuve, les services d'eau et d'assainissement se sont révélés inadéquats, le nombre de sans-abri a augmenté et d'autres difficultés sont apparues. Parallèlement, il était estimé que les administrations locales enregistreraient une baisse de 15 à 25 % de leurs recettes en 2021.</p> |
|  | <p>En 2020, 22,7 millions d'enfants n'ont pas reçu les vaccins de base, soit 3,7 millions de plus qu'en 2019. À la mi-2022, 500 millions de personnes avaient été infectées par la COVID-19, maladie ayant causé la mort de 15 millions de personnes en 2020 et 2021.</p>                                                                                                                    |  | <p>Malgré les chocs mondiaux, la consommation continue de grimper à l'échelle mondiale : elle est estimée à 6 947 milliards de dollars en 2021, contre 6 220 milliards de dollars en 2020. Les modes de consommation et de production non durables sont à l'origine des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité.</p>                                              |
|  | <p>24 millions d'élèves et d'étudiants (du niveau préprimaire au niveau universitaire) pourraient ne jamais être rescolarisés après la pandémie de COVID-19. En 2020 et 2021, 147 millions d'enfants ont manqué plus de la moitié des cours donnés en présentiel.</p>                                                                                                                        |  | <p>Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie ont augmenté de 6 % en 2021, effaçant la diminution enregistrée du fait de la pandémie. Les investissements en faveur des énergies renouvelables se sont ressentis de la pandémie, les énergies propres ne représentant que 3 % des dépenses destinées à favoriser le relèvement enregistrées jusqu'en octobre 2021.</p>                     |
|  | <p>Au niveau mondial, un quart des femmes actives travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. Les perturbations liées à la COVID-19 ont considérablement creusé l'écart entre les genres en matière de sécurité alimentaire, passant de 6 % en 2019 à 10 % en 2020.</p> |  | <p>Malgré les confinements, plus de 17 millions de tonnes de plastique se sont retrouvées dans l'océan en 2021, aggravant ainsi la pollution. La pression économique exercée par la crise de la COVID-19 a mis en difficulté la pêche artisanale, qui fait vivre 90 % des pêcheurs dans le monde.</p>                                                                                             |
|  | <p>Les catastrophes naturelles ont un impact direct sur l'accès à l'eau propre et sur l'assainissement, et le rythme va en s'accroissant, les sécheresses et les inondations étant plus fréquentes du fait des changements climatiques. Deux milliards de personnes vivent sans services d'eau potable gérés de manière sûre.</p>                                                            |  | <p>Les forêts jouent un rôle important dans la réduction du risque de chocs mondiaux liés aux catastrophes naturelles. Or, 10 millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année et la déforestation est en progression à cause de l'activité visant à compenser les pertes économiques causées par la pandémie et l'inflation.</p>                                                          |
|  | <p>Selon la Banque mondiale, la pandémie a eu pour effet de ralentir les progrès accomplis vers l'accès universel à l'énergie propre. Dans le monde, 733 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et le nombre de personnes ne disposant pas d'installations de cuisson propre a augmenté pendant la pandémie.</p>                                                     |  | <p>En mai 2022, on enregistrait le nombre record de 100 millions de personnes déplacées de force. En tout, 41 % des personnes dont on estimait qu'elles seraient déplacées de force en 2021 étaient des enfants, lesquels sont touchés de manière disproportionnée par les chocs mondiaux.</p>                                                                                                    |
|  | <p>En 2020, la production mondiale a reculé de 4,3 %, soit plus de trois fois plus que pendant la crise financière mondiale de 2009. La reprise économique mondiale a été freinée par de nouvelles vagues de COVID-19, la crise ukrainienne, la hausse de l'inflation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et d'autres chocs.</p>                                              |  | <p>L'augmentation du poids de la dette souveraine menace le relèvement post-pandémique et entrave la croissance socioéconomique des pays en développement. Dans les pays à faible revenu, le ratio moyen dette/exportations est passé de 3,1 % à 8,8 % entre 2011 et 2020.</p>                                                                                                                    |
|  | <p>Dans le secteur manufacturier, un emploi sur trois s'est ressenti de la pandémie de COVID-19. L'industrie manufacturière mondiale a rebondi après la pandémie, mais les pays les moins avancés ont été laissés de côté.</p>                                                                                                                                                               |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

<sup>4</sup> Sources : ONU, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022* (New York, 2022) ; Département des affaires économiques et sociales, « Ensuring SDG progress amid recurrent crises », note de synthèse n° 137 (2022) ; Banque mondiale, « Dépenses de consommation finale (\$ US courants) » (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.CON.TOTL.CD>) ; J. Rentschler, M. Salhab et B. Arga Jafino, « Flood risk already affects 1.81 billion people. Climate change and unplanned urbanization could worsen exposure », Blogs de la Banque mondiale, 28 juin 2022 ; Département des affaires économiques et sociales, « Forests: at the heart of a green recovery from the COVID-19 pandemic », note de synthèse n° 80 (2020) ; Banque mondiale, « Ralentissement des progrès vers l'accès universel à l'énergie sous l'effet de la pandémie de COVID-19 » (Washington, 2022) ; ONU, « La COVID-19 dans un monde urbain » (note de synthèse, 2020) ; Agence internationale de l'énergie, « Despite some increases in clean energy investment, world is in midst of "uneven and unsustainable economic recovery" – with emissions set for 2nd largest rebound in history », 28 octobre 2021.

#### IV. Tirer les enseignements des chocs mondiaux complexes qui se sont produits récemment

12. Dans la foulée des crises mondiales de grande ampleur rencontrées au cours des 20 dernières années, le monde s'est employé de concert à tirer les enseignements qui s'imposaient et à prendre des mesures concrètes visant à renforcer le système multilatéral là où il le fallait et à remédier aux insuffisances lorsqu'il y en avait. Dans le sillage du tsunami qui a touché l'océan Indien en 2005 et du tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010, le système humanitaire mondial a été réformé en profondeur en vue d'améliorer la coordination et la riposte face à des crises majeures<sup>5</sup>. En 2008, au plus fort de la crise financière mondiale, le Groupe des Vingt a été élevé au niveau des chefs d'État et de gouvernement afin de mieux coordonner la riposte économique internationale. Et l'épidémie d'Ebola qui s'est déclenchée en Afrique de l'Ouest en 2014 a conduit à un accord en vue de l'établissement, en 2016, du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'Organisation mondiale de la Santé<sup>6</sup>.

13. Les deux chocs mondiaux complexes les plus récents – la pandémie de COVID-19 et la crise mondiale du coût de la vie survenue en 2022 – nous livrent des enseignements utiles sur la manière dont nous pourrions renforcer la riposte internationale dans de telles situations. La pandémie de COVID-19 a touché toutes les régions du globe et eu un effet préjudiciable sur le bien-être de l'humanité, dans toutes ses dimensions. La pandémie a montré que, malgré tous les efforts déployés par le système multilatéral, les pouvoirs publics nationaux et le système multilatéral mondial n'étaient guère armés pour affronter l'ampleur et la complexité de cette situation d'urgence<sup>7</sup>. Il en est résulté une riposte mondiale insuffisamment coordonnée face à la COVID-19 et ne répondant pas au souci de solidarité internationale<sup>8</sup>.

14. Les inégalités flagrantes constatées dans la distribution des vaccins ont mis en évidence de profondes faiblesses dans la manière dont nous répartissons les produits d'importance vitale en cas de crise. Bien que des mécanismes mondiaux innovants, tels que le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins<sup>9</sup>, aient été rapidement mis en place pour permettre à tous les pays d'avoir accès aux vaccins et à d'autres outils essentiels, la distribution des vaccins et d'autres ressources essentielles à l'échelle mondiale est devenue fortement politisée et s'est faite de façon inégale. De même, la riposte mondiale face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie a été inéquitable,

<sup>5</sup> Comité permanent interorganisations, « IASC Transformative Agenda », disponible à l'adresse suivante : <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-transformative-agenda>.

<sup>6</sup> Organisation panaméricaine de la Santé, « World Health Assembly approves new Health Emergencies Program », 25 mai 2016, disponible à l'adresse suivante : [www3.paho.org/hq/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12098](http://www3.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=12098).

<sup>7</sup> Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, « Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS face aux urgences sanitaires : renforcer l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires », 5 janvier 2023.

<sup>8</sup> « Riposte globale du système des Nations Unies face à la COVID-19 » (note actualisée en 2021), disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2021/12/un-comprehensive-response-covid-19-2021.pdf>.

<sup>9</sup> Voir Organisation mondiale de la Santé, « Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 » (<https://www.who.int/fr/initiatives/act-accelerator>) ; Gavi, « COVAX » (<https://www.gavi.org/fr/facilite-covax>) ; Union africaine, « African Vaccine Acquisition Trust (AVAT) announces 108,000 doses of vaccines arriving in Mauritius as part of the first monthly shipment of Johnson & Johnson vaccines », 7 août 2021 (<https://africacdc.org/news-item/african-vaccine-acquisition-trust-avat-announces-108000-doses-of-vaccines-arriving-in-mauritius-as-part-of-the-first-monthly-shipment-of-johnson-johnson-vaccines/>).

de nombreux pays en développement n'ayant pas pu accéder au financement dont ils auraient eu besoin pour atténuer l'impact de la pandémie sur les moyens de subsistance des populations. Devant ces difficultés, le système multilatéral n'a pas réussi à convaincre au plus haut niveau pour parvenir à l'équité vaccinale ni à obtenir un soutien financier plus solide en faveur des pays les plus vulnérables.

15. Je me félicite des mesures que les organes intergouvernementaux prennent actuellement en vue de renforcer la préparation du monde et d'améliorer l'orchestration de la riposte face à une future pandémie, notamment l'initiative visant à convenir d'un « accord sur les pandémies » dans le cadre de l'organe intergouvernemental de négociation créé par l'Assemblée mondiale de la Santé. Nous savons aussi, au vu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, qu'il est nécessaire d'établir des mécanismes visant à compléter ces efforts en renforçant la riposte mondiale face aux répercussions secondaires.

16. La crise mondiale du coût de la vie, qui est apparue en 2022 et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui, est un autre exemple de choc mondial complexe. Cette crise a été caractérisée par des cercles vicieux ayant des effets sur les denrées alimentaires, l'énergie et les finances et touchant plus d'un milliard de personnes dans le monde.

Figure III

**Crise du coût de la vie de 2022 : une série de cercles vicieux**



Source : Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, note de synthèse n° 2 (juin 2022)<sup>10</sup>.

17. En avril 2022, j'ai formé le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière afin de trouver des solutions efficaces à l'échelle mondiale face à ces crises interconnectées et de défendre les intérêts des plus vulnérables. J'ai invité six chefs d'État et de gouvernement à se faire les champions du Groupe d'intervention mondiale, mis en place un groupe directeur pour assurer la coordination stratégique au sein du système des Nations Unies et fait appel à une communauté élargie de partenaires, issus notamment du secteur privé, de la

<sup>10</sup> ONU, Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, « Global impact of the war in Ukraine: billions of people face the greatest cost-of-living crisis in a generation », note de synthèse n° 2 (2022), p. 8.

société civile et du monde universitaire<sup>11</sup>. En mai 2022, dans sa résolution 76/264, l'Assemblée générale s'est félicitée que j'aie pris l'initiative de créer un Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, dont le comité directeur était présidé par la Vice-Secrétaire générale, et a pris note avec satisfaction de l'analyse et des recommandations que le Groupe avait présentées dans son premier rapport sur cette crise tridimensionnelle.

18. La pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie survenue en 2022 offrent des enseignements sur la manière dont le système multilatéral pourrait à l'avenir opposer une riposte plus efficace aux chocs mondiaux complexes. Il convient de souligner à cet égard l'importance de ce qui suit :

- Assurer une riposte internationale rapide, prévisible et structurée ;
- Optimiser le rôle de rassemblement unique de l'ONU ;
- Mobiliser le leadership politique grâce à des réseaux d'États Membres volontaires ;
- Assurer une coordination multisectorielle et interdisciplinaire au sein du système multilatéral ;
- Obtenir la participation de multiples acteurs, qui seront comptables de leur contribution à la riposte mondiale ;
- Renforcer le principe de responsabilité en matière de respect des engagements et de cohésion de l'approche internationale.

## V. Comment améliorer la riposte internationale face aux chocs mondiaux complexes ?

19. Il ressort des événements récents que les mécanismes conventionnels en place à l'échelle mondiale ne sont pas à la hauteur en cas de crise : ils ne permettent pas de riposter de manière cohérente et efficace aux chocs mondiaux qui touchent de multiples secteurs simultanément. Nous ne disposons pas des instances qu'il faudrait au niveau mondial pour assurer une riposte multidimensionnelle face à des menaces multidimensionnelles. Si l'architecture actuelle est adaptée pour faire face à des événements bien précis, elle est trop fragmentée et sectorielle pour riposter efficacement face à des crises mondiales complexes. La riposte mondiale est trop souvent entravée par l'absence de mesures qui inciteraient les entités multilatérales à contribuer à des résultats collectifs, ainsi que par l'existence de mécanismes de responsabilité et de mandats qui ne favorisent ni la collaboration ni les efforts conjoints. Souvent, nous sommes trop lents à réunir les bons acteurs au bon niveau et nous manquons de moyens lorsqu'il s'agit de collaborer et de coordonner l'action entre secteurs et de communiquer clairement sur ce qui doit être fait. En ce qui concerne certains types de chocs bien précis, nos mécanismes de riposte à l'échelle mondiale sont faibles voire sous-développés.

20. Nous devons remédier à ces insuffisances, tirer les enseignements des chocs récents et adopter une approche différente : une approche multidisciplinaire et multipartite pouvant nous permettre de mieux riposter face aux chocs mondiaux complexes qui se produiront à l'avenir. Nous avons besoin d'une approche plus formelle, prévisible et structurée. Lorsque le monde est en présence d'un choc

<sup>11</sup> Par exemple, le volet Denrées alimentaires a pris contact avec un réseau diversifié comprenant des négociants en produits de base, le Conseil international des céréales, des entreprises multinationales, la Chambre de commerce internationale, des organisations de producteurs, des organisations de transformateurs et des groupes syndicaux.

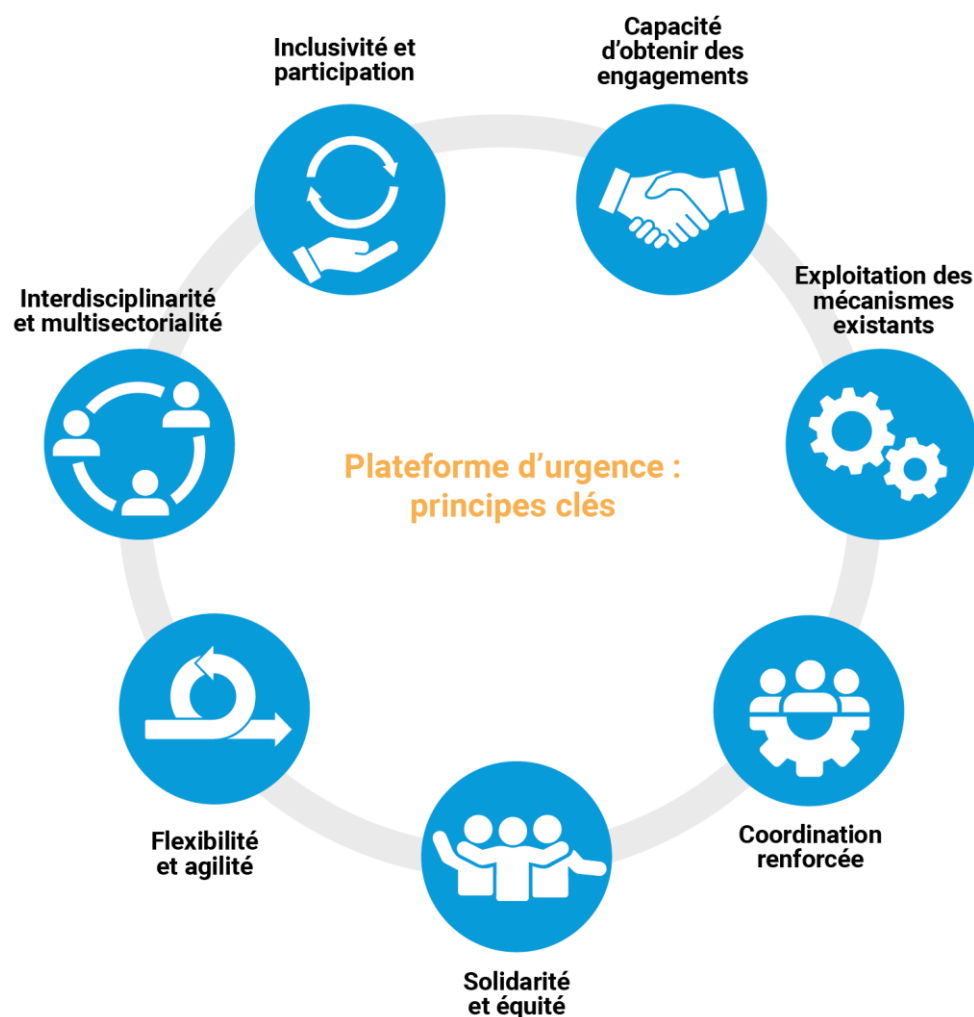
mondial complexe, nous devons veiller à ce que toutes les parties du système multilatéral soient comptables de leur contribution à une riposte collective. Il n'existe pas d'entité unique qui ait pour mandat de fédérer les acteurs en cas de chocs mondiaux complexes. L'ONU est la seule organisation à même de remplir ce rôle. Et nous devons prendre les décisions qui s'imposent pour lui permettre de ce faire.

21. M'inscrivant dans la continuité des idées exposées dans Notre Programme commun et tirant les enseignements de ces crises récentes, je propose que l'Assemblée générale dote le Secrétaire général et le système des Nations Unies du pouvoir permanent permettant de convoquer et d'activer automatiquement la Plateforme d'urgence en cas de choc mondial complexe d'une ampleur, d'une gravité et d'une portée suffisantes.

## VI. Modalités de fonctionnement de la Plateforme d'urgence

Figure IV

Plateforme d'urgence : principes clés



## Principes clés

22. Pour riposter à la diversité des chocs mondiaux qui pourraient se produire à l'avenir, la Plateforme d'urgence devra être régie par les principes suivants :

- **Flexibilité et agilité.** Nous avons besoin d'un mécanisme de riposte flexible qui ne soit pas spécifique à tel ou tel type de risque et soit adaptable aux particularités du choc qui survient. C'est pourquoi la Plateforme d'urgence ne serait pas un organe ou une entité permanente, mais un ensemble de protocoles qui peuvent être activés en cas de besoin.
- **Solidarité et équité.** Forte des enseignements tirés des chocs mondiaux complexes passés, la Plateforme d'urgence doit promouvoir activement et impulser une riposte internationale qui place les principes d'équité et de solidarité<sup>12</sup> au cœur de son action. Conformément à la promesse faite dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté, la Plateforme d'urgence doit faire en sorte que les personnes les plus vulnérables à un choc mondial complexe, et celles qui ont le moins de moyens pour faire face aux conséquences qui en résulteraient, reçoivent le soutien nécessaire de la part de ceux qui en ont les moyens. En outre, la Plateforme d'urgence doit viser à ce que les personnes touchées par une crise aient voix au chapitre et les personnes les plus vulnérables et marginalisées de la société bénéficient de la protection dont elles ont besoin.
- **Coordination renforcée.** En conformité avec le Chapitre IX de la Charte des Nations Unies, tous les participants multilatéraux à la Plateforme d'urgence, notamment les institutions financières internationales, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, devraient coopérer avec le Secrétaire général et lui faire rapport lorsqu'ils entreprennent des activités qui contribuent à une riposte menée à l'échelle du système face à un choc mondial complexe, l'objectif étant d'améliorer la coordination multilatérale, tout en sachant que les entités multilatérales qui participent à la Plateforme d'urgence demeurent pleinement responsables devant leurs organes directeurs respectifs de l'exécution des mandats qui leur sont propres.
- **Interdisciplinarité et multisectorialité.** Toute riposte à un choc mondial complexe doit être capable d'intégrer tous les savoir-faire voulus et de concilier différentes approches et stratégies sectorielles.
- **Inclusivité et participation.** La Plateforme d'urgence serait inclusive et permettrait la participation de tous les acteurs qui ont la capacité d'apporter une contribution significative à la riposte mondiale. Les acteurs compétents de toutes les régions du monde (secteur privé, société civile, experts fonctionnels, universitaires, etc.) doivent y être associés. Le Secrétaire général serait chargé de recenser ces acteurs et de superviser leur contribution à la riposte.
- **Capacité d'obtenir des engagements et de demander des comptes aux acteurs.** Tout mécanisme de riposte doit faire en sorte que les acteurs y associés prennent des engagements clairs qui appuient directement et immédiatement la riposte mondiale à mener en présence d'un choc complexe. Ce principe peut notamment prendre la forme d'un engagement à contribuer des ressources

<sup>12</sup> Définie comme suit par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/213 : « La solidarité, valeur fondamentale en vertu de laquelle il faut résoudre les problèmes nés de la mondialisation en répartissant les coûts et les charges équitablement, conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale, et en veillant à ce que ceux qui souffrent ou sont le moins avantagés reçoivent une aide de ceux qui sont le plus favorisés ».

financières ou techniques, à plaider auprès d'acteurs clés ou à opérer un changement de politique important qui pourrait faciliter la riposte. Les participants devront accepter de répondre du respect de ces engagements.

- **Exploitation des mécanismes d'intervention et de coordination opérationnels existants.** On s'efforcerait, dans le cadre de la Plateforme d'urgence, de tirer parti des mécanismes sectoriels d'intervention d'urgence existants pour obtenir des résultats collectifs sans toutefois les remplacer. Il s'agirait surtout d'assurer l'orchestration et la mobilisation à un haut niveau, activités qui ne feraient pas double emploi avec les mesures d'intervention opérationnelle et technique des organismes qui disposent du savoir-faire technique voulu et sont mandatés par les États Membres pour diriger et coordonner l'action à mener dans tel ou tel domaine.

### Décision de convoquer la Plateforme d'urgence

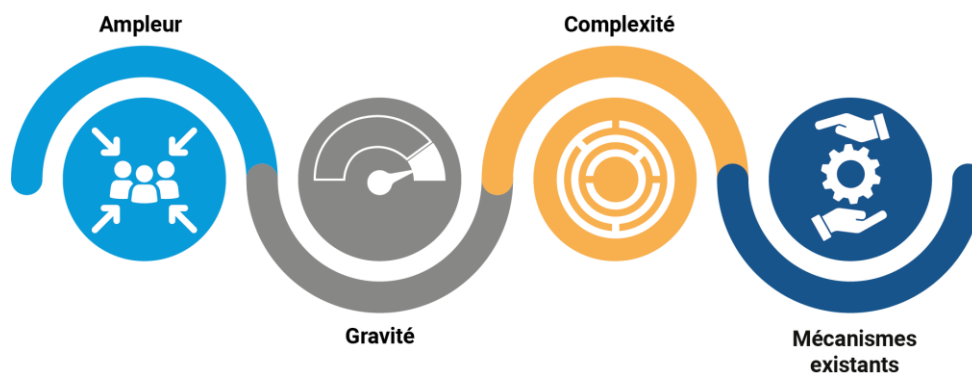
23. Le Secrétaire général déciderait du moment opportun pour convoquer la Plateforme d'urgence face à un choc mondial complexe. Avant de prendre sa décision, il consulterait :

- la présidence de l'Assemblée générale ;
- la présidence du Conseil de sécurité (s'il y a lieu) ;
- les autorités nationales et/ou organisations régionales compétentes ;
- les entités des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et les autres institutions et organismes multilatéraux compétents ayant été mandatés par les États Membres pour intervenir dans le cadre de crises sectorielles.

24. Les facteurs qui seraient pris en compte dans le cadre de la décision de convoquer la Plateforme d'urgence pourraient être les suivants :

- a) **Gravité de la crise.** Il s'agirait notamment de prendre en compte la gravité des conséquences primaires et secondaires d'une crise, y compris des paramètres tels que le nombre de personnes touchées, l'impact sur les indicateurs économiques mondiaux ou l'ampleur des dommages environnementaux ;
- b) **Ampleur de la crise.** Il s'agirait notamment du nombre de personnes, de pays ou de régions touchés par les conséquences primaires ou secondaires de la crise ;
- c) **Complexité de la crise.** Il s'agirait notamment de déterminer si la crise est multidimensionnelle, multisectorielle et interconnectée et si elle nécessite une coopération entre différents piliers et secteurs au niveau des administrations nationales, du système des Nations Unies ou d'autres parties du système multilatéral, ainsi que la participation de telle ou telle organisation ou de tel ou tel groupement de pays, de pouvoirs publics locaux, d'institutions financières internationales, du secteur privé ou de la société civile ;
- d) **Existence de mécanismes de coordination et d'intervention opérationnels adéquats.** Il s'agirait notamment d'examiner s'il est possible de riposter de manière adéquate face à un choc au moyen d'un mécanisme sectoriel existant et si la convocation de la Plateforme d'urgence pourrait apporter un appui supplémentaire, sur le plan politique et en matière de mobilisation, par rapport aux mécanismes de coordination et d'intervention opérationnels existants.

Figure V  
Facteurs contribuant à la décision de convoquer la Plateforme d'urgence



### Plateforme d'urgence : grands objectifs

25. Les principaux objectifs seraient les suivants :

- a) **Assurer un leadership politique de haut niveau.** Tirer parti de la légitimité et du pouvoir de rassemblement uniques de l'ONU en temps utile et de manière prévisible ; recenser et mobiliser rapidement les acteurs au niveau qu'il faut pour riposter aux chocs mondiaux complexes qui nécessitent une action multisectorielle et multipartite, mettre à profit les bons offices du Secrétaire général pour faciliter le dialogue entre les acteurs clés et/ou surmonter les obstacles ou éliminer les goulets d'étranglement qui rendraient la riposte moins efficace ;
- b) **Placer la riposte internationale sous le signe de l'équité et de la solidarité.** Concentrer les efforts de sorte que les personnes les plus vulnérables et celles qui sont les plus démunies face aux chocs mondiaux complexes bénéficient du soutien et de l'assistance dont elles ont besoin, conformément à la promesse faite dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté ;
- c) **Assurer la cohérence de la riposte multilatérale.** Veiller à ce que le système multilatéral puisse s'entendre sur une riposte cohérente et commune face à un choc mondial complexe, mobiliser les acteurs et la mettre en œuvre, et mettre à profit le savoir-faire, les ressources et les capacités de l'ensemble du système multilatéral en s'appuyant sur le principe de coordination renforcée décrit plus haut ;
- d) **Assurer un multilatéralisme inclusif qui fonctionne en réseau.** Servir de forum multipartite permettant de fédérer tous les acteurs susceptibles de contribuer à la riposte, y compris, mais non exclusivement, les réseaux d'États Membres volontaires, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organismes régionaux et les acteurs compétents du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et des organisations non gouvernementales, tout en considérant que les organes intergouvernementaux ont un rôle primordial à jouer dans la prise de décision ;
- e) **Mener des actions de mobilisation et de communication stratégique.** Mettre en commun des données, des analyses et des recommandations de politique générale rigoureuses et actuelles pour soutenir les efforts de mobilisation à l'échelle mondiale et bâtir un consensus politique international sur la voie à suivre ;
- f) **Obtenir des engagements et demander aux acteurs clés de rendre des comptes sur leur contribution à la riposte mondiale.** Veiller à ce que tous les acteurs prennent des engagements susceptibles de contribuer de manière significative à la riposte et à ce qu'ils soient comptables du respect de ces engagements.

Figure VI  
Plateforme d'urgence : objectifs



### Plateforme d'urgence : cadre temporel

26. La Plateforme d'urgence devrait d'abord être convoquée pour une période donnée en présence d'un choc bien précis. À la fin de cette période, le Secrétaire général pourrait, si nécessaire, prolonger l'activité de la Plateforme d'urgence, sans toutefois que celle-ci ne devienne un organe ou une entité permanente.

### Relations avec les gouvernements, les organes de l'ONU et les organes de coordination existants

27. La décision de convoquer la Plateforme d'urgence en cas de crise se prendrait dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État, conformément à la Charte des Nations Unies. L'activité de la Plateforme d'urgence s'articulerait autour du principe selon lequel chaque État est responsable au premier chef de répondre aux besoins des personnes touchées par une crise sur son territoire.

28. La Plateforme d'urgence ne ferait pas double emploi avec le rôle qui incombe aux organes principaux et subsidiaires de l'ONU, dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ce mécanisme serait convoqué pour apporter son appui aux organes principaux, sachant que tous les organes principaux auraient accès aux données et analyses pertinentes. Une fois convoquée, la Plateforme d'urgence serait un outil qui permettrait au système des Nations Unies de mettre en œuvre les décisions prises par les organes compétents.

29. La Plateforme d'urgence ne ferait pas double emploi avec le rôle de coordination ou de direction confié aux organes de l'ONU et aux entités des Nations Unies. Elle aurait vocation à fournir un appui politique de haut niveau et à faire la promotion des activités opérationnelles et activités de coordination menées au quotidien par les entités mandatées.

### **Appui du Secrétariat à la Plateforme d'urgence**

30. Une fois qu'il aura été décidé de convoquer la Plateforme d'urgence et de la rendre opérationnelle, les entités multilatérales disposant d'un savoir-faire technique adapté à la nature du choc mondial complexe concerné seraient invitées à détacher du personnel pour appuyer l'action de la Plateforme d'urgence. Une liste de réserve de membres du personnel possédant un savoir-faire technique utile pour faire face à différents types de chocs serait préparée à l'avance, et les mémorandums d'accord correspondants seraient adoptés, l'objectif étant que les ressources en personnel puissent être mobilisées immédiatement et automatiquement. Les membres du personnel détachés formeraient une équipe spéciale chargée de rendre opérationnelle la Plateforme d'urgence et apporteraient tout l'appui nécessaire pendant la durée d'activité de celle-ci. Il s'agirait notamment d'élaborer une stratégie de riposte claire et transparente et de veiller à ce que la Plateforme d'urgence ait accès aux données, aux analyses et aux recommandations de politique générale nécessaires pour faciliter la mobilisation.

### **Ressources nécessaires à la Plateforme d'urgence**

31. Lors de l'activation de la Plateforme d'urgence, les dépenses de fonctionnement initiales seraient financées au moyen des ressources existantes. Par la suite, il serait demandé aux entités des Nations Unies et aux autres acteurs concernés d'apporter leur appui à son fonctionnement quotidien, notamment grâce au détachement d'experts techniques. En outre, il pourrait être nécessaire de mobiliser des ressources financières destinées à telle ou telle activité de riposte, sous réserve que certains facteurs soient réunis, s'agissant notamment du type de choc, du caractère approprié des outils de financement sectoriels existants et de l'ampleur de la crise.

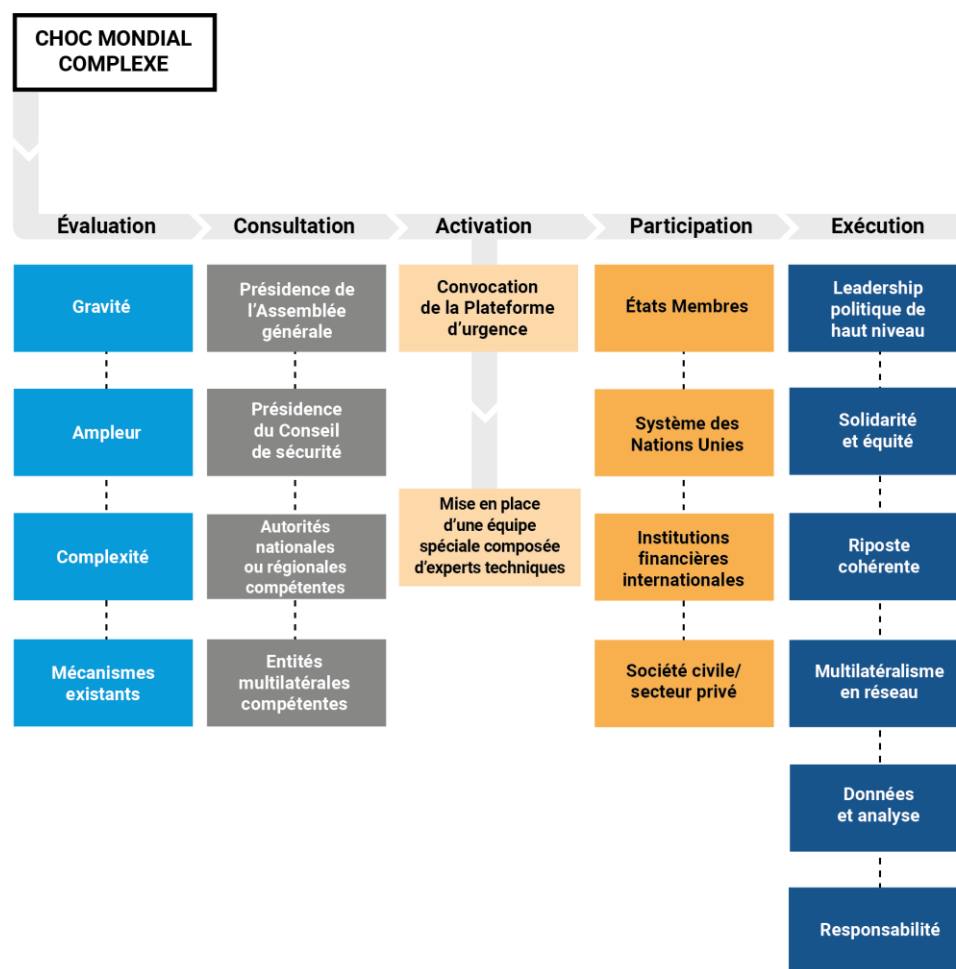
### **Protocoles à envisager**

32. Si l'Assemblée générale donnait pour mandat au Secrétaire général et au système des Nations Unies de convoquer et de rendre opérationnelle la Plateforme d'urgence, des protocoles internes détaillés devraient être élaborés par le système des Nations Unies pour définir les étapes à suivre en fonction de différents scénarios.

### **Rapport à l'Assemblée générale**

33. Après avoir convoqué et rendu opérationnelle la Plateforme d'urgence, le Secrétaire général ferait régulièrement rapport à l'Assemblée générale sur les activités menées dans ce cadre.

Figure VII  
Plateforme d'urgence : étapes de l'orchestration de la riposte



## VI. Recommandations à l'intention des États Membres

34. J'invite les États Membres à examiner ma proposition visant à mettre en place une Plateforme d'urgence pour contribuer à améliorer la riposte internationale face à des chocs mondiaux complexes. À cet égard, les États Membres voudront peut-être s'inspirer des éléments suivants au cours des processus préparatoires en vue de les faire figurer dans le Pacte pour l'avenir :

a) Rappeler les engagements pris dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale), afin que nous soyons mieux préparés non seulement face aux crises liées à la santé mais aussi face à d'autres types de défis et de crises ;

b) Noter que le monde est de plus en plus aux prises avec des chocs mondiaux complexes et multidimensionnels qui ont des effets sur de multiples secteurs et pays simultanément et noter également qu'il est probable que les chocs mondiaux deviendront plus fréquents et plus complexes à l'avenir et auront des conséquences plus vastes et plus perturbatrices en raison de plusieurs facteurs, notamment l'interconnexion mondiale croissante, les progrès technologiques et les changements climatiques ;

c) Considérer que l'amélioration de la riposte internationale face à des chocs mondiaux complexes contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'au respect des obligations en matière de droits humains et des objectifs de genre ;

d) Noter qu'il importe de tirer des enseignements de la riposte internationale menée face aux chocs complexes que le monde a connus récemment ;

e) Rappeler la résolution 76/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci s'est félicitée que le Secrétaire général ait pris l'initiative de créer un Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière ;

f) Considérer que la diversité des risques susceptibles de provoquer des chocs mondiaux complexes à l'avenir exige une riposte internationale renforcée, ainsi que des efforts visant à réduire les risques et à prévenir les chocs ;

g) Considérer qu'une riposte internationale renforcée doit être flexible afin de répondre à différents types de chocs mondiaux complexes, favoriser l'équité et la solidarité, assurer la cohérence du système multilatéral, être multisectorielle et interdisciplinaire, permettre la participation des acteurs multipartites compétents et tenir compte des mécanismes de coordination et d'intervention existants ;

h) Décider que le Secrétaire général a le pouvoir permanent de convoquer et d'activer automatiquement la Plateforme d'urgence en cas de chocs mondiaux complexes dont l'ampleur, la gravité et la portée seraient importantes ;

i) Décider que la Plateforme d'urgence ne serait pas un organe ou une institution permanente mais un ensemble de protocoles qui pourraient être activés en cas de crise mondiale complexe ;

j) Décider que le Secrétaire général convoquera la Plateforme d'urgence en présence d'un choc mondial complexe, en consultation avec la présidence de l'Assemblée générale, la présidence du Conseil de sécurité, s'il y a lieu, les autorités nationales et les organisations régionales compétentes, ainsi que les entités des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et les autres institutions multilatérales qui sont mandatées pour intervenir en cas de crise sectorielle ;

k) Décider que, en cas de choc mondial complexe, le Secrétaire général est prié de convoquer la Plateforme d'urgence dans les buts suivants :

i) Assurer un leadership politique de haut niveau en réunissant les acteurs compétents et orchestrer la riposte face à des chocs mondiaux complexes ;

ii) Placer la riposte internationale sous le signe de la solidarité et de l'équité ;

iii) Diriger la riposte du système multilatéral face à un choc mondial complexe de sorte qu'elle soit cohérente et coordonnée ;

iv) Diriger un forum multipartite à même de réunir tous les acteurs compétents pouvant contribuer à la riposte ;

v) Conduire des actions de mobilisation et de communication stratégique de haut niveau en présence d'un choc mondial complexe, notamment en veillant à ce qu'il y ait des données, des analyses et des recommandations de politique générale rigoureuses et actuelles ;

vi) Obtenir des principaux acteurs qu'ils s'engagent de manière explicite à soutenir directement et immédiatement la riposte mondiale face à un choc complexe ;

vii) Veiller à ce que toutes les parties prenantes aient à rendre compte du respect de leurs engagements et de leurs promesses ;

l) Rappeler le Chapitre IX de la Charte des Nations Unies et demander que tous les participants multilatéraux à la Plateforme d'urgence, notamment les institutions financières internationales, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, coopèrent avec le Secrétaire général et lui fassent rapport lorsqu'ils entreprennent des activités qui contribuent à une riposte menée à l'échelle du système face à un choc mondial complexe, l'objectif étant d'améliorer la coordination multilatérale, tout en sachant que les entités multilatérales qui participent à la Plateforme d'urgence demeurent pleinement responsables devant leurs organes directeurs respectifs de l'exécution des mandats qui leur sont propres ;

m) Convenir que, une fois activée, la Plateforme d'urgence resterait en activité pendant une période donnée, qui serait déterminée par le type de choc concerné, et que, à la fin de ladite période, le Secrétaire général pourrait en prolonger l'activité aussi longtemps que nécessaire ;

n) Demander que, après la convocation de la Plateforme d'urgence, le Secrétaire général fasse régulièrement rapport à l'Assemblée générale sur les activités menées dans ce cadre ;

o) Souligner que la décision de convoquer la Plateforme d'urgence en présence d'un choc mondial complexe et les activités menées dans ce cadre doivent être pleinement respectueuses de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États ;

p) Souligner également que la décision de convoquer la Plateforme d'urgence viendrait en appui et en complément des mesures prises par les organes principaux de l'ONU mandatés pour riposter face aux crises, et que la convocation de la Plateforme d'urgence n'empiéterait pas sur le rôle incombant à un organe intergouvernemental ;

q) Souligner en outre que la décision de convoquer la Plateforme d'urgence permettrait d'assurer un leadership politique et une mobilisation de haut niveau face à un choc mondial complexe, en appui aux autres entités des Nations Unies qui ont pour mandat de coordonner les mesures à prendre face à des crises sectorielles.

## **VIII. Conclusion**

35. Nous vivons une période de grande incertitude, mais il est une chose que nous savons, c'est que nous sommes exposés à des risques de plus en plus nombreux et complexes. Seule une coopération internationale renforcée peut nous permettre d'organiser une riposte adéquate face à ces chocs et l'ONU est la seule organisation ayant l'envergure et la légitimité nécessaires pour mobiliser au plus haut niveau et galvaniser toutes les énergies à l'échelle mondiale.

36. Nous devons continuer de renforcer le système multilatéral afin qu'il soit en mesure de faire face aux défis de demain. Ma proposition tendant à convenir de protocoles en vue de la convocation et de l'activation de la Plateforme d'urgence est un pas concret vers cet objectif. J'exhorte les États Membres à saisir l'occasion que représente la tenue du Sommet de l'avenir pour faire front commun et définir ensemble des moyens d'améliorer la riposte face aux chocs mondiaux complexes.

## Annexe

### **Consultations avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées**

Les idées qui sont exposées dans la présente note d'orientation s'inspirent de la proposition de Plateforme d'urgence présentée dans le rapport intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)), qui a fait l'objet de consultations approfondies avec les États Membres, le système des Nations Unies, des leaders d'opinion, des jeunes et des acteurs de la société civile du monde entier. La présente note d'orientation donne suite en particulier aux réflexions riches et détaillées développées par les États Membres et d'autres parties prenantes sur Notre Programme commun au détour de 25 séances de concertation tenues dans le cadre de l'Assemblée générale. Il est ressorti notamment des consultations thématiques de février et mars 2022, organisées par le Président de l'Assemblée générale, qu'il y avait une volonté d'avoir des informations plus détaillées sur les propositions. Préalablement à la publication de la présente note d'orientation, les propositions ont été débattues avec les États Membres lors de réunions avec des groupes régionaux et dans le cadre de consultations distinctes avec des partenaires de la société civile.

---